

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



SURVEILLANT-E DE NUIT QUALIFIÉ / MAITRE-SSE DE MAISON (SNQ/MM)

Juin 2020

Programme détaillé

Contexte de la formation

Le surveillant de nuit qualifié veille sur les lieux d'hébergement et assure la sécurité physique et morale des résidents pendant la nuit dans les institutions des secteurs sanitaire, social et médico-social. Il permet ainsi une continuité de la prise en charge. Il transmet des informations et ses observations sur les usagers pour un meilleur suivi de leur projet individualisé. Il contribue ainsi à la cohérence du travail de l'équipe pluridisciplinaire.

Le maître de maison veille aux conditions d'accueil, d'hébergement et de vie quotidienne des usagers. Entre intendance et animation, il est responsable de l'état général des locaux et accompagne les personnes reçues dans le maintien de bonnes conditions de séjour. Il est en contact avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire et complète leurs informations par ses propres observations. Son attention aux éléments matériels, à l'ambiance et à l'environnement contribue à la qualité de la prise en charge individuelle et collective.

Pré-requis et conditions d'admission

L'accès à la formation n'exige aucun pré requis de qualification ni d'ancienneté. Les salariés exerçants ou étant amenés à exercer tout ou partie de l'activité dispensée par la formation SNQ ou MM sont particulièrement concernés par la formation pour faire valoir leurs acquis.

- ✓ Pour les demandeurs d'emploi ou les salariés n'exerçant ni la fonction de surveillant(e) de nuit qualifié(e) ni la fonction de maître(sse) de maison il faut justifier d'une période de découverte de type évaluation en milieu de travail ou disposer d'une expérience professionnelle de deux semaines minimum dans le secteur visé ;
- ✓ Pour les personnes ayant suivi et validé la formation de surveillant(e) de nuit qualifié(e) qui souhaitent suivre celle de maître(sse) de maison ou inversement.

Objectifs de la formation

- ✓ Développer sa capacité à se repérer dans sa pratique au sein du dispositif institutionnel et du projet d'établissement, clarifier ses missions, fonctions, responsabilités et limites ;
- ✓ Etre en capacité d'assurer la sécurité des personnes et des biens selon les procédures propres à chaque établissement : repérer les situations d'urgence et pratiquer les premiers soins à assurer ;
- ✓ Participer au travail d'équipe dans le cadre des fonctions qui sont les siennes ;
- ✓ Comprendre les phénomènes psychiques et les manifestations psychologiques des personnes en situation de nuit (SNQ) ;
- ✓ Connaître et respecter les règles d'hygiène, de confort et de sécurité dans la vie quotidienne, et dans la production alimentaire et culinaire (MM).

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Des apports théoriques et méthodologiques ;
- ✓ Des exposés et des analyses ;
- ✓ Des études de textes ;
- ✓ Des exercices d'écriture et des productions d'écrits professionnels ;
- ✓ Des mises en situation : jeux de rôles ;
- ✓ Des échanges en groupe.

Une certification

2 domaines de formation communs :

- ✓ DF2 L'accompagnement des personnes (63 heures) : problématiques des publics et des personnes, fondement et méthode de l'accompagnement
- ✓ DF3 Le travail en équipe pluridisciplinaire (49 heures) : le cadre institutionnel de la fonction, le travail en équipe pluri professionnelle

1 module spécifique à chaque métier (70 heures) :

- ✓ DF1 Module spécifique à la formation surveillant(e) de nuit : assurer la sécurité des personnes et des biens : Rôle et fonction du-de la surveillant(e) de nuit, sécurité des personnes et des biens, techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort, travail de nuit.
- ✓ DF1 Module spécifique à la formation maître(sse) de maison : contribue à la qualité et à l'adaptation du lieu de vie : Rôle et fonction du-de la maître(sse) de maison, qualité et sécurité du cadre de vie, entretien du cadre de vie, entretien du linge, préparation des repas et hygiène alimentaire.

Certificats :

- ✓ PSC1 et EPI pour les surveillants de nuits ;
- ✓ PSC1 et HACCP pour les maitres de maison.

Un jury de deux personnes (un formateur et un professionnel) évalue le candidat lors d'une soutenance orale en s'appuyant sur son dossier professionnel. L'IRTS CA valide les compétences au terme du parcours de formation et la CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) délivre le certificat de formation.

Une évaluation

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS-CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants au terme de chaque journée ;
- ✓ Réunion avec les promotions constituées ;
- ✓ Réajustement permanent ;
- ✓ Questionnaire de satisfaction ;
- ✓ Conseil de Perfectionnement ;
- ✓ Bilan final.

Une organisation

La formation s'étend sur 12 mois au maximum avec :

- ✓ 203 heures de formation théorique ;
- ✓ 5 semaines de formation pratique pour les apprenants qui ne sont pas positionnés sur des fonctions de SNQ ou MM dans le cadre de leur activité professionnelle.

Une équipe pédagogique

- ✓ Safia Camus : responsable de la formation.
- ✓ Cathy Ferger : assistante pédagogique

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : M Stéphane FOURNAL
- Directeur de la pédagogie et des formations : M Arnaud LAGEL
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.82.52
- Contact : cathy.ferger@irtsca.fr
- Site internet : www-irts-ca.fr